

D.U HYPNOSE MÉDICALE

Responsable Universitaire : Pr L. SCHMITT

Durée : 1 an

Accès :

* En formation initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en médecine ou en chirurgie dentaire.

* En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne,

- Docteurs en chirurgie dentaire titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne,

- Infirmier(e) DE, Infirmier(e) puéricultrice DE, Masseur-Kinésithérapeute DE, Sage-femme DE, Diététicien(ne), Ergothérapeute DE, Manipulateur radio DE, Orthophoniste DE titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne,

- Psychologue, Psychomotricien : titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

CV + lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

Objectifs pédagogiques :

Connaître l'hypnose dans sa définition, des concepts et ses champs d'application,

Connaître les hypothèses théoriques et les modes d'action neurobiologique,

Améliorer la qualité relationnelle par l'apprentissage des bases des subtilités du langage éricksonnien telles que les suggestions,

Savoir-faire une anamnèse à la recherche des traumas mais également orientée, solution par la recherche des ressources positives du patient,

Savoir poser l'indication de l'hypnose et connaître les dangers, les précautions d'emploi et les contre-indications,

Savoir initier le processus de la transe hypnotique et savoir accompagner un patient dans une transe (gestion de la douleur, relaxation...)

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d'EVALUATION des acquis du DU*
Présentiel
Contrôle continu
Epreuve finale pratique - simulation
Mémoire de fin de DU - soutenance

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 1500 euros

Renseignements :

Mme GRANDGÉRARD Marjorie : 05 61 77 23 46 - E-mail : grandgerard.m@chu-toulouse.fr
Hôpital Purpan – Service psychiatrie – psychologie médicale
330, avenue de Grande-Bretagne – TSA 70034 – 31059 Toulouse cedex 9